

# Institutions sociales

Les membres de la FER Genève ont accès aux services de la FER CIAM AVS 106.1, l'agence genevoise de la plus grande caisse interprofessionnelle AVS de Suisse, la FER CIAV 106, créée par la Fédération des Entreprises Romandes (FER) en 1947. En matière de 2<sup>e</sup> pilier, les PME/PMI peuvent bénéficier des services de la CIEPP, créée par la Fédération des Entreprises Romandes en 1961. Son siège est à Genève, et elle est présente dans toute la Suisse, en particulier dans les cantons romands.

## Caisse interprofessionnelle de la Fédération des Entreprises Romandes CIAM 106.1

### Avant-propos

Les problématiques transfrontalières ont continué d'être un thème prédominant pour la FER CIAM en 2016. La caisse s'est employée à renseigner le mieux possible ses membres sur ces problématiques complexes qui, partant de l'application de règles internationales visant à harmoniser les règles d'assujettissement en matière de sécurité sociale, débouchent sur des problèmes touchant à d'autres domaines que le droit social, comme le droit du travail, le droit fiscal, le principe de non-discrimination et de protection des libertés individuelles, etc. De plus, la déclinaison pratique de ces règles de droit se révèle compliquée sur le terrain, tant au niveau de la coordination entre les Etats que pour toutes les formalités d'affiliation, de facturation, de recouvrement, etc.

2016 a également été une année importante pour la caisse, qui a développé et mis en production son nouveau site internet, prévoyant deux axes de lecture ou portes d'entrée: celle des employeurs et celle des assurés. Tout le contenu a été repensé pour répondre aux besoins concrets des membres. C'est cependant un chantier ouvert qui devra continuer d'évoluer au gré des besoins de ceux-ci. La FER CIAM s'efforce continuellement d'amener une plus-value à ses membres, que ce soit en terme de conseil ou d'information pour tout ce qui a trait au 1<sup>er</sup> pilier. C'est en lien constant avec ses membres, qu'il s'agisse d'indépendants, de petites PME ou de grandes multinationales, qu'elle essaie de répondre au mieux aux intérêts et aux besoins de chacun, et de mettre à la disposition de chaque membre l'information pertinente de la manière la plus efficiente possible.

### Nouveaux e-services

#### Une meilleure qualité de données

2016 a été l'année de la mise en production d'une nouvelle version des e-services, le but étant toujours de faciliter la vie des chefs d'entreprise ou des collaborateurs en charge de la gestion du personnel en leur donnant la possibilité de se connecter en tout temps à leur espace privé pour y effectuer des opérations liées à la caisse, le tout de la manière la plus agile possible. De plus, une synchronisation automatique avec les registres centraux a été mise en place pour s'assurer de la qualité des données annoncées à la caisse.

Ainsi, les entreprises peuvent désormais annoncer en ligne l'arrivée et le départ d'un collaborateur; au moment de l'annonce, la synchronisation avec le registre fédéral des assurés (c'est-à-dire le registre qui répertorie les caisses du 1<sup>er</sup>

pilier en charge de l'assurance vieillesse et survivants AVS, de l'assurance invalidité AI et de l'assurance perte de gain APG, auprès desquelles chaque assuré a cotisé) s'effectue pour vérifier la validité des données annoncées.

### Une vision globale de l'ensemble des collaborateurs annoncés à la FER CIAM

Les entreprises peuvent désormais visualiser l'ensemble de leurs collaborateurs annoncés à la caisse AVS, ainsi que les prestations auxquelles ceux-ci ont droit, et effectuer les demandes courantes en accédant à la fiche personnelle de chaque collaborateur, telles que:

- ⇒ une demande d'attestation d'allocations familiales versées,
- ⇒ une demande de détachement pour un collaborateur à l'étranger (envoi d'un collaborateur à l'étranger),
- ⇒ une annonce de départ de l'entreprise,

⇒ une demande d'allocations familiales, nouveau service en ligne très attendu de la part des affiliés.

Au niveau de la mobilité internationale, et de toutes les nouvelles formes de mobilité (pluriactivité), il convient de rappeler que la FER CIAM a développé le système expert E-Xpat, en production depuis des années déjà, mais en constante évolution, qui permet de gérer les dossiers de collaborateurs en poste à l'étranger ou en situation de pluriactivité au moins dans deux États. Pour chaque situation, l'application détermine les formulaires adéquats et donne un aperçu de tous les cas en cours, tout en garantissant la transmission des données, le cas échéant, avec l'Office fédéral des assurances sociales.

La FER CIAM constate la même tendance que les années précédentes, à savoir que ses membres sont de plus en

plus nombreux à utiliser ses services en ligne (ou e-services). De 2011 à 2016, on note une augmentation de plus de 75% d'utilisateurs des e-services.

L'Espace accueil, ainsi que les collaborateurs des différents services de la FER CIAM, encouragent vivement les membres à «sauter le pas» et à utiliser les services en ligne. Ils se tiennent à leur disposition pour leur apporter un appui et une assistance personnalisée. Toute demande d'assistance ou question en relation avec les services en ligne peut être adressée par courrier électronique à notre adresse e-mail [info@ciam-avs.ch](mailto:info@ciam-avs.ch).

Un des enjeux pour la FER CIAM reste que ses membres effectuent leurs démarches administratives en lien avec le 1er pilier en ligne, et qu'ils se sentent à l'aise avec les outils mis à leur disposition. En effet, tôt ou tard, il faudra suivre l'évolution de la société toute entière, qui est en train de passer petit à petit au modèle «sans papier»: plus économique, plus confortable, plus rapide, plus sûr. La digitalisation de la société est en marche, et la FER CIAM se prépare activement à cette transformation.

### 2016 en quelques chiffres significatifs

Les recettes de la FER CIAM en matière de cotisations continuent d'être en croissance



depuis 2011. Entre 2015 et 2016, la caisse a enregistré une légère augmentation du montant des cotisations de 0,4% (CHF 1,978 milliards en 2016 contre CHF 1,970 milliards en 2015).

#### **Prestations du 1<sup>er</sup> pilier:**

La FER CIAM verse mensuellement des prestations à environ 34 200 bénéficiaires. Ces prestations comprennent des prestations à long terme (rentes AVS 28 800 bénéficiaires, rentes AI 4200 et allocations pour impotence de l'AVS/AI 1200) et des prestations à court terme (indemnités journalières AI durant la réadaptation, allocations pour perte de gain militaire et maternité).

#### **Prestations à long terme**

Pour ce qui constitue les prestations à long terme, il faut noter une progression du nombre de rentes AVS (CHF 590 millions en 2015 à CHF 602 millions en 2016), reflet notamment du vieillissement de la population. En revanche, la stabilité du nombre de rentes AI (CHF 74 millions en 2015 et 2016) est le résultat logique du but recherché lors de la mise en œuvre des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> révisions de l'AI. A terme, on observera probablement une diminution du nombre de ces prestations au profit du nombre d'indemnités journalières versées dans les cas de réadaptation. Le but étant de privilégier la réadaptation plutôt que la rente.

Enfin, le montant versé des rentes et allocations pour impotents de l'AVS/AI progresse logiquement, du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de l'adaptation des montants de rentes (la dernière fois au 1<sup>er</sup> janvier 2015). L'écart entre 2016 et 2015 est de CHF 13 millions, soit près de 2%.

#### **Prestations à court terme**

Tel qu'exposé plus haut et en ligne avec le but recherché des révisions de l'AI, le nombre d'indemnités journalières AI a fait un bon de quelques 13% avec une progression de CHF 1 million, soit CHF 9 millions d'indemnités journalières versées en 2016 contre CHF 8 millions en 2015. Cette augmentation est directement liée aux cas de réadaptation qui passent de 2000 à 2500 cas entre 2015 et 2016.

Enfin, le nombre d'allocations pour perte de gain militaire et maternité est resté stable, à 6000 cas par année (contre 5900 en 2015), soit un montant d'allocations versé de CHF 51 millions en 2016, contre CHF 49 millions en 2015.

Globalement, il convient de noter que la FER CIAM verse près de CHF 745 millions de prestations AVS/AI/APG par année (toutes prestations confondues).

#### **Allocations familiales (AF)**

Les nouvelles dispositions fédérales en matière d'allocations familiales, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ont ouvert le droit aux caisses d'allocations familiales d'exercer leur activité dans toute la Suisse. La Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales de la Fédération des Entreprises Romandes (FER CIAF) est active dans vingt-six cantons, ce qui, considérant la grande marge de manœuvre laissée aux cantons en matière d'allocations familiales, rend complexe la gestion au quotidien.

Le traitement des allocations familiales reste particulièrement ardu dans le canton de Genève, puisque la législation genevoise prévoit le paiement direct des allocations aux bénéficiaires, et non à leur employeur, comme c'est le cas dans les autres cantons. La charge administrative repose donc majoritairement sur la caisse d'allocations familiales qui doit faire face à un volume impressionnant de paiements et, le cas échéant, de demandes de restitutions en cas d'allocations versées à tort (notamment dans les cas où les employeurs annoncent les sorties de leurs collaborateurs trop tardivement, le droit aux allocations familiales prenant en principe naissance et fin avec le droit au salaire).

A titre d'illustration, en 2016, le nombre moyen d'enfants allocataires s'élève à 63 700 (61 300 en 2015), ce qui correspond à 37 500 parents bénéficiaires (36 200 en 2015). Si l'on compare à 2011, l'augmentation est substantielle, puisqu'au 31.12.2011, le nombre d'enfants allocataires s'élevait à 49 300, soit en moyenne une augmentation de 29% du nombre de dossiers traités en six ans.

Pour ce qui est des prestations, le montant des allocations versées en 2016 (tous types d'allocations familiales confondus) s'élève à CHF 315 millions, contre CHF 306 millions en 2015 et CHF 161 millions en 2011.

La gestion opérationnelle des allocations familiales connaît trois pics annuels: le traitement des attestations d'étude lors des semestres de rentrée et de

printemps, ainsi que le calcul des compléments différentiels internationaux en application des règles de droit internationales. Dans ces cas, c'est un réexamen du droit à la lumière des justificatifs produits qui doit à chaque fois être fait. Tout l'enjeu est donc de parvenir à traiter la masse de demandes sans retard et avec précision, tout en garantissant un service à la clientèle de qualité, qu'il s'agisse des employeurs, ou des ayant-droits (parents).

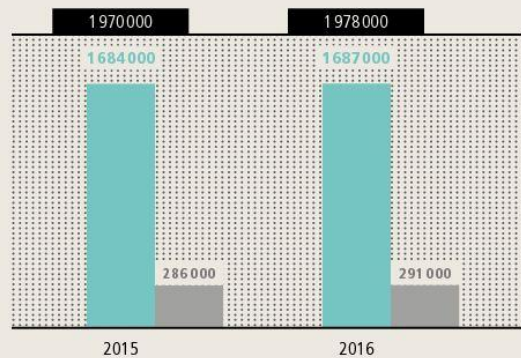
Consciente de cette réalité, la FER CIAM a investi dans un nouveau programme informatique développé en interne et mis en production au 1er juillet 2015. La revue des processus de travail et la mise en place de nouveaux contrôles qualité ont été poursuivis tout au long de l'année 2016, dans la continuité de la transformation amorcée avec

la mise en production de cette nouvelle application en 2015.

#### **Conclusions**

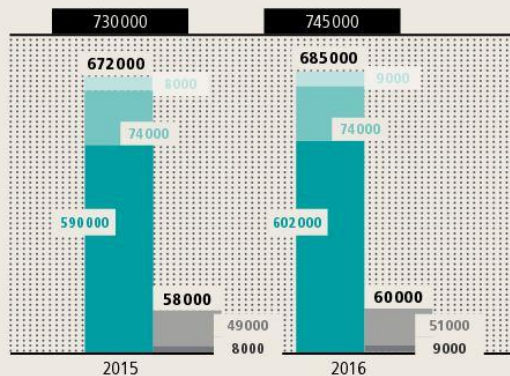
L'année 2016 a été, à nouveau, marquée par un accroissement substantiel des activités de la FER CIAM. La recherche d'efficience dans les processus métier, le contrôle des risques, l'intégration de l'informatique et la réflexion autour des solutions informatiques, ainsi que le développement de la relation clients, ont été les principaux axes de développement de la caisse en 2016 et continueront à l'être ces prochaines années. Répondre au mieux aux attentes de ses membres, avec des processus internes efficaces, des systèmes informatiques modernes, une gestion des risques adéquate et un service à la clientèle à haute valeur ajoutée: tels sont les objectifs stratégiques de la FER CIAM. ●

**COTISATIONS AVS/AI/APG (EN MILLIERS DE CHF)**



■ Total Cotisations AVS (partitaires + indépendants)  
■ Chômage

**PRESTATIONS (EN MILLIERS DE CHF)**



■ Rentes AVS  
■ Rentes AI  
■ Rentes impotents  
■ Indemnité journalière AI  
■ Allocation APG

**ALLOCATIONS FAMILIALES (EN NOMBRE)**

	2011	2015	2016
Enfants	49 300	61 300	63 700
Parents	29 200	36 200	37 500

**ALLOCATIONS FAMILIALES (EN MILLIONS DE CHF)**

	2011	2015	2016
Tous types d'allocations familiales	161	306	315